



MÉMOIRE

**PROJET DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30 –
ÉCHANGEUR JEAN-LEMAN**

23 SEPTEMBRE 2005

APPUI AU TRACÉ JEAN-LEMAN/ROUSSILLON

Dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30, secteur MRC Roussillon, il importe de bien déterminer son positionnement à travers celle-ci, ce dont nous ferons état à l'intérieur de ce document et plus particulièrement pour le tracé du tronçon Jean-Leman.

D'emblée, la position géographique qu'occupe la MRC de Roussillon, porte d'entrée économique de la région métropolitaine de Montréal, joue un rôle important quant au développement économique de celle-ci. Située entre la frontière des Etats-Unis et la Ville de Montréal, la MRC de Roussillon offre, par son réseau routier (autoroute 15 et 30), d'importantes opportunités de développements commerciaux et industriels.

Le prolongement de l'autoroute 30 à pour but de ceinturer le réseau autoroutier, autour de l'île de Montréal afin d'assurer une certaine fluidité, toutefois, il ne va pas sans dire qu'un tel projet doit être réalisé au détriment de l'essor économique d'une région, nous nous expliquons.

Les objectifs de développement privilégiés par la MRC telles que l'utilisation et la gestion rationnelle et optimale de la ressource « sol » par une consolidation des fonctions selon le potentiel des espaces, la croissance d'activités économiques durables et tirer profit de la localisation stratégique du territoire par rapport à la région métropolitaine et la Montérégie, nous amènent à penser qu'un seul scénario proposé atteint ceux-ci.

Prenons le tracé du MTQ. Malgré un scénario fort intéressant quant à nous, le ministère n'a su tenir compte d'éléments essentiels voués au développement durable de la région, tels que :

- ▶ Aucune optimisation du secteur bioalimentaire et des terres agricoles qui, celles-ci, seront enclavées;
- ▶ L'implantation d'une plateforme logistique intermodale de transport;
- ▶ Ne permet pas de répondre aux besoins d'expansion d'industries et de commerces de la MRC;
- ▶ n'optimise pas les investissements, les retombées économiques et la création d'emplois dans le tout Roussillon puisqu'il n'appuie aucune stratégie de développement.

En contrepartie, le scénario proposé par la Ville de Candiac regroupe, selon nous, l'ensemble des objectifs visés par la MRC et le CLD de Roussillon.

Les éléments tels que :

- ▶ Les échanges commerciaux et les exportations de produits vers d'autres régions, voir même les Etats-Unis, relanceront l'économie de toute région de Roussillon.
- ▶ Il permet même de mettre en place la plateforme logistique intermodale adoptée par les élus municipaux de la MRC et par le CLD afin de créer cette porte d'entrée économique.

Nous concluons donc que le tracé proposé par la Ville de Candiac (Jean-Leman/Roussillon) est la meilleure solution acceptable afin d'atteindre le maximum d'objectifs fixés par les divers intervenants. L'essor socio-économique de la région en dépend. D'autant plus, que le projet de stratégie régionale élaborée par le CLD et appuyé par la MRC pour faire valoir les intérêts de développement économique de la région sont reliés à la construction directe de ce tracé.